

LA VIE ECONOMIQUE

- [Remaniement : Le Roux à l'Intérieur, Vallini au Parlement et Le Guen à la Francophonie](#)
- [La France crée désormais autant d'emplois qu'en 2007](#)
- [L'aide "embauche PME" va s'arrêter plus tôt que prévu](#)
- [Le moral des chefs d'entreprises progresse... malgré la victoire de Trump](#)
- [Croissance : la Banque de France toujours optimiste pour le 4e trimestre](#)
- [La Banque de France abaisse à 1,3 % sa prévision de croissance pour 2017](#)
- [Les repreneurs d'entreprise sont mal formés](#)
- [Scandale Euribor : amende de 485 millions contre Crédit Agricole, HSBC et JP Morgan](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Budget de la Sécu 2017 : les parlementaires LR saisissent le Conseil constitutionnel](#)
- [Le LEEM propose aux candidats à l'Élysée un pacte pour un accès aux meilleurs soins](#)
- [Présidentielle : le Pr Grimaldi a l'initiative d'une pétition pour préserver la Sécu](#)
- [À Toulouse, Touraine célèbre le modèle CHU et débloque 100 millions pour les hôpitaux](#)

FISCALITE

- [Fiscalité : le reporting public censuré par le Conseil constitutionnel](#)
- [Impôts sur les sociétés : Oxfam fustige la « dangereuse course à la concurrence fiscale »](#)
- [Jérôme Cahuzac condamné à trois ans de prison ferme](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Litige fiscal : le Conseil d'Etat donne raison à Orange](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [La construction du Grand Paris Express devrait créer 15 000 emplois par an](#)

VIE DES REGIONS

- [Sogaris prévoit d'investir 500 M€ pour le Grand Paris](#)

OPINIONS / VIE POLITIQUE

- [Présidentielle 2017 : Fillon amende fortement son projet sur la santé](#)
- [Macron veut supprimer les cotisations maladie et chômage que paie le salarié](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Remaniement : Le Roux à l'Intérieur, Vallini au Parlement et Le Guen à la Francophonie

Le 06/12/16, suite à la démission de Manuel Valls, le président François Hollande a nommé Bernard Cazeneuve au poste de premier ministre. Un remaniement ministériel a suivi. Les changements : Bruno Le Roux a été nommé ministre de l'Intérieur, André Vallini secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, Jean-Marie Le Guen au Développement et à la Francophonie. Les autres ministres déjà en fonction n'ont pas changé. **Un proche du chef de l'Etat** : « *L'objectif était d'avoir un gouvernement rapidement opérationnel, avec des hommes et des femmes d'expérience, la plupart restant à leur poste* », avant de souligner la « *forte cohésion, la forte cohérence* » du nouveau gouvernement, dont les « *priorités [seront] la lutte contre le terrorisme, la sécurité, la baisse du chômage, la défense des intérêts de la France dans le monde et en Europe* ». Selon l'entourage de M. Hollande, M. Le Roux est « *un élu extrêmement expérimenté, connaissant très bien les questions de sécurité sur lesquelles il a travaillé tout au long de sa carrière. [Il est] évidemment aussi proche du président de la République et du Premier ministre* ».

[http://www.challenges.fr/politique/remaniement-le-roux-a-l-interieur-vallini-pour-le-parlement-et-le-guen-au-developpement-et-a-la-francophonie_441663#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20161206](http://www.challenges.fr/politique/remaniement-le-roux-a-l-interieur-vallini-pour-le-parlement-et-le-guen-au-developpement-et-a-la-francophonie_441663#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20161206)

(Source : www.challenges.fr du 06/12/2016, avec AFP)

● La France crée désormais autant d'emplois qu'en 2007

Le 08/12/16, l'Insee a publié ses chiffres définitifs concernant les créations d'emplois en France au troisième trimestre 2016. Dans le secteur marchand, l'industrie française a connu, pour le sixième trimestre consécutif, des créations nettes d'emplois : 51 200 nouveaux postes (+ 0,6 %). C'est le meilleur résultat obtenu par ce secteur depuis 2007. Toujours au troisième trimestre, les secteurs qui ont tiré l'emploi sont l'intérim (+ 29 500, + 5 %) et le tertiaire (+ 26 600, + 0,2 %). Au total, le secteur tertiaire marchand a créé 56 200 emplois (+ 0,5 %, contre + 38 800 au deuxième trimestre). Des créations d'emplois qui compensent les pertes subies par l'industrie, qui détruit toujours plus d'emplois qu'elle n'en crée (- 4 700 emplois au troisième trimestre, après - 7 500 au deuxième trimestre). Sur l'ensemble de l'année 2016, l'industrie a détruit 26 200 emplois. La construction voit, elle, le nombre de ses emplois se stabiliser (- 300 emplois, contre - 1 900 au deuxième trimestre). Sur l'ensemble de l'année 2016, la construction a détruit 6 800 emplois. Sur un an, tous secteurs confondus, l'Insee a comptabilisé les créations d'emplois, en hausse par rapport à ses premières estimations : 178 700 créations (+ 1,1 %, contre 145 100 originellement attendus). Une augmentation due à la montée en charge de la DSN (déclaration sociale nominative), « *qui amène les entreprises à modifier la teneur des effectifs qu'elles déclarent, et a conduit à revoir à la hausse les créations d'emplois au 1er trimestre 2016 (+ 47 000)* ». **Myriam El Khomri**, ministre du Travail, s'est félicitée de la « *bonne tendance confirmée* » par l'Insee.

[http://www.challenges.fr/economie/la-france-cree-desormais-autant-d-emplois-qu-en-2007_441986#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20161208](http://www.challenges.fr/economie/la-france-cree-desormais-autant-d-emplois-qu-en-2007_441986#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20161208)

(Source : www.challenges.fr du 08/12/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● L'aide "embauche PME" va s'arrêter plus tôt que prévu

L'aide "embauche PME", qui avait été créée lors du plan d'urgence pour l'emploi de 2016 est-elle victime de son succès ? Elle va en effet être arrêtée à l'issue du premier semestre 2017 alors qu'elle devait être poursuivie sur l'ensemble de l'année. Pour rappel, la prime représente : 4 000 euros maximum pour le recrutement d'un salarié en CDI ou CDD de plus de 6 mois dans les PME de moins de 250 salariés. L'objectif était d'atteindre ainsi un million d'embauches. Or, en à peine un an, 920 000 demandes ont été déposées. Le gouvernement avait alors décidé de poursuivre l'attribution de l'aide pendant un an (l'année 2017) qui avait été en conséquence intégrée dans le projet de loi de finances 2017 (pour un montant d'environ 1,8 milliard d'euros). Finalement, la mesure prendra fin à l'issue du premier semestre 2017. Pourquoi ? **Le ministère du Travail** : « *Selon les experts qui ont travaillé sur cette question, une prime de cette nature est surtout efficace en période de reprise pure*

de la croissance, quand les embauches repartent. Au delà de cette période, cela ne constituerait qu'un effet d'aubaine pour les entreprises ». Que deviendront les sommes qui étaient destinées à cette mesure ? Elles seront redistribuées au plan de 500 000 formations supplémentaires qui continuera en 2017. **Le ministère du Travail** : « Ce sont les deux volets du plan d'urgence pour l'emploi décidé en janvier 2016 par le Président. C'est la même politique publique donc on peut tout à fait allouer les crédits à l'un ou l'autre des dispositifs ».

<http://lentreprise.lexpress.fr/rh-management/recrutement/l-aide-embauche-pme-va-s-arreter-plus-tot-que-prevu-1858128.html>

(Source : <http://lentreprise.lexpress.fr> du 07/12/2016, Thiphaine Thuillier)

● **Le moral des chefs d'entreprises progresse... malgré la victoire de Trump**

Le 08/12/16, **Opinion Way** a publié son baromètre intitulé "La grande consultation", réalisé pour CCI France/La Tribune/Europe 1. Sujet : le moral des chefs d'entreprise. Il en ressort que 70 % des 602 entrepreneurs interrogés se déclarent confiants pour leur entreprise concernant les perspectives des douze prochains mois (+ 5 points sur un mois). **Opinion Way** : « Le moral des chefs d'entreprise est bon : pour la première fois, une majorité de dirigeants estime, au vu du contexte actuel, que c'est très bien en ce moment (35 %, + 9 points), alors qu'ils avaient systématiquement tendance, depuis le début du baromètre, à se montrer nostalgiques ou dans l'attente de jours meilleurs. Plus concrètement, parmi les qualificatifs caractérisant le mieux leur état d'esprit actuel, 28 % d'entre eux citent le mot 'confiant', soit 8 points de plus qu'en octobre ». Ils sont 23 % à avoir confiance dans l'économie française (+ 8 points) ; 22 % à avoir confiance dans l'économie mondiale (+ 1 point, après - 12 points entre septembre et octobre). **Les points positifs** pour les chefs d'entreprise : à 62 % la qualité de la recherche et développement, à 59 % la qualité de la formation des salariés, à 55 % les soutiens à l'innovation. **L'élection présidentielle américaine** : 75 % d'entre eux considèrent que l'élection de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis est une « mauvaise chose » pour l'économie mondiale (contre 74 % de l'ensemble des Français qui pensent de même) ; en ce qui concerne l'économie française, ils sont 78 % à estimer que l'arrivée de M. Trump « n'est pas une bonne chose ». **Les points négatifs** : Pour 86 % des chefs d'entreprise interrogés, l'inversion de la courbe du chômage ne se produira pas d'ici la fin du quinquennat de François Hollande. **Opinion Way** : « Si cette perception ne correspond pas à la réalité - l'inversion a eu lieu -, elle est probablement liée à leurs propres pratiques en matière de ressources humaines : la quasi-totalité d'entre eux n'envisage pas de recruter dans les douze prochains mois (93 %) ». L'apprentissage : 11 % seulement des entreprises y ont eu recours. Dans le détail : 51 % des entreprises de 10 salariés et plus, 9 % des entreprises de 0 à 9 salariés. **CCI France** : « Pour expliquer leur recours à ce type de contrat 60 % des dirigeants déclarent être convaincus de la valeur ajoutée des parcours en apprentissage, et ce, bien avant d'évoquer des raisons financières. A l'inverse, les chefs d'entreprise qui n'ont pas franchi le cap pointent avant tout une dynamique économique de leur entreprise qui ne leur permet pas de recruter ce type de contrat (48 %) ».

[http://www.latribune.fr/economie/france/le-moral-des-chefs-d-entreprises-progresse-malgre-la-victoire-de-trump-622379.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20161208](http://www.latribune.fr/economie/france/le-moral-des-chefs-d-entreprises-progresse-malgre-la-victoire-de-trump-622379.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20161208)

(Source : www.latribune.fr du 08/12/2016, Fabien Piliu)

[Retour au sommaire](#)

● **Croissance : la Banque de France toujours optimiste pour le 4e trimestre**

Le 08/12/16, la **Banque de France (BdF)** a publié sa prévision de croissance pour l'Hexagone pour le quatrième trimestre 2016 : 0,4 % (contre 0,2 % au troisième trimestre). La BdF fonde cette estimation sur l'enquête mensuelle qu'elle a effectuée auprès des entreprises. Ces dernières « font état d'une amélioration de leur activité aussi bien dans l'industrie et les services que dans le bâtiment ». Novembre a été un bon mois pour la production industrielle, dans tous les secteurs. Les carnets de commandes se sont bien remplis. Pour décembre, les chefs d'entreprise s'attendent à « une hausse plus marquée » encore de la production. Les services ont vu leur activité considérablement augmenter. L'hébergement-restauration, qui avait été fortement impacté par les attentats du 13

novembre 2015 à Paris puis du 14 juillet 2016 à Nice, a rebondi. La BdF estime que l'activité devrait encore progresser dans ce secteur en décembre, « *quoi que à un rythme moins soutenu* ». Enfin, le bâtiment connaît une « *reprise du gros œuvre* ». Et les chefs d'entreprise sont aussi optimistes sur la poursuite de la hausse en décembre. Les prévisions de croissance pour l'année 2016 aujourd'hui : le gouvernement : 1,4 % (contre 1,5 % précédemment), l'Insee, le FMI (fonds monétaire international) et l'OCDE (1,3 %).

[http://www.challenges.fr/economie/croissance-la-banque-de-france-toujours-optimiste-pour-le-4e-trimestre-441991#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20161208](http://www.challenges.fr/economie/croissance-la-banque-de-france-toujours-optimiste-pour-le-4e-trimestre-441991#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20161208)

(Source : www.challenges.fr du 08/12/2016, avec AFP)

● **La Banque de France abaisse à 1,3 % sa prévision de croissance pour 2017**

Le 09/12/16, la **Banque de France (BdF)** a communiqué ses prévisions de croissance pour l'Hexagone pour les deux années à venir : 1,3 % en 2017 (au lieu de 1,5 % précédemment) ; 1,4 % en 2018 (au lieu de 1,6 % précédemment). **Les raisons** : « *[Une] dégradation de l'environnement international* ». La BdF considère que sa révision à la baisse de 0,2 point pour les deux prochaines années, est « *significative* » : « *La projection pâtit en particulier de perspectives de demande extérieure adressée à la France moins favorables, notamment en raison de l'impact du Brexit* ». Un aspect qui devrait être défavorable à la croissance hexagonale : les prix du pétrole, dont la baisse avait généré « *des gains importants en termes de pouvoir d'achat pour les ménages ces deux dernières années* » : « *Depuis le premier trimestre 2016, le prix du pétrole a rebondi et il devrait continuer à se redresser progressivement jusqu'en 2019. [Il devrait y avoir une] décélération de la demande intérieure, [après un pic en 2016]. [Les effets négatifs de la hausse du prix du pétrole ne seraient [...] que] partiellement compensés [par la reprise des revenus salariaux, par ailleurs assez lente, dans un contexte de] moindre vigueur de l'activité* ».

<http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/la-banque-de-france-abaisse-a-1-3-sa-prevision-de-croissance-pour-2017-1858632.html>

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 09/12/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● **Les repreneurs d'entreprise sont mal formés**

L'**Observatoire du financement des entreprises** a remis un rapport à Michel Sapin, ministre des Finances et de l'Economie, ainsi qu'à Martine Pinville, secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire. Il en ressort que, si l'accès au crédit pour racheter une entreprise « *n'est plus un problème* », les repreneurs, de leur côté, connaissent mal les modalités du financement de la reprise d'entreprise. **Fabrice Pesin**, président de l'Observatoire du financement des entreprises et le médiateur du crédit : « *Nos travaux ne font pas apparaître de difficulté générale d'accès au financement de la reprise, notamment pour le crédit bancaire* ». Avant d'ajouter que les points de difficulté se trouvent plutôt au niveau de l'information des repreneurs et des cédants, qui présentent souvent des dossiers mal préparés. **M. Pesin** : « *Trop de repreneurs sous-estiment la difficulté de monter un dossier de financement pour reprendre une entreprise* ». Or, un dossier mal monté peut « *faire échouer ou au moins retarder les transactions* ». Surtout si l'on prend en compte le fait que le financement du rachat des entreprises tend à se complexifier. En effet, les banques ont tendance à assumer moins de risques seules. **M. Pesin** : « *Il y a une forte tendance au cofinancement des dossiers. Même pour des opérations de 450-500 000 euros, une banque n'y va plus seule, elle préfère qu'il y ait plusieurs banques* ». Les cédants, eux hésitent souvent à prendre conseil et ont par conséquent du mal à fixer un prix à la société, surtout dans les plus petites structures. Une solution : mieux coordonner les différents acteurs. **M. Pesin** : « *Il y a donc un vrai sujet d'accompagnement des cédants et des repreneurs pour avoir le bon prix de cession et monter le bon dossier de financement* ». On constate que l'offre de formation est « *pléthorique, notamment dans les Chambres de commerce et d'industrie* » ; le problème se situe dans le nombre des acteurs impliqués, extrêmement nombreux (notaires, avocats, experts-comptables, Régions, fonds régionaux, etc.). **M. Pesin** : « *Il y a donc un vrai sujet de coordination des acteurs* ». De plus, les banques sont de plus en plus exigeantes en ce qui concerne les garanties sur les dossiers de financement d'entreprise. **L'Usine nouvelle** :

« Le nantissement sur les titres de la société est de moins en moins bien perçu, car il ne réduit pas le risque de perte de valeur. L'une des pistes préconisée par l'Observatoire du financement consiste à mieux mobiliser les garanties du Fonds européen d'investissement, encore sous-employées en raison de la complexité administrative qu'elles supposent ». Un rapport important donc pour "fluidifier" la transmission d'entreprises, lorsque l'on sait que, du fait de l'évolution de la démographie des chefs d'entreprise, 600 000 entreprises vont « bientôt » être à vendre. **M. Pesin** : « Un dirigeant qui vieillit est un dirigeant qui investit moins. Et des défis comme la transition numérique des entreprises sont plus facilement relevés par des chefs d'entreprise plus jeunes ».

<http://www.usinenouvelle.com/editorial/les-repreneurs-d-entreprise-sont-mal-formes.N473993>

(Source : www.usinenouvelle.com du 08/12/2016, Arnaud Dumas)

● Scandale Euribor : amende de 485 millions contre Crédit Agricole, HSBC et JP Morgan

Le 07/12/16, la Commission européenne (CE) a infligé une amende d'un total de 485 millions d'euros à trois banques européennes : Crédit Agricole (114 654 000 euros), HSBC (33 606 000 euros) et JP Morgan (337 196 000). Parallèlement, elle a conclu un accord amiable avec quatre autres banques en 2013 : Société Générale (227,7 millions d'euros, après avoir bénéficié d'une remise de 5 % pour avoir coopéré à l'enquête), Barclays (immunité car à l'origine de la dénonciation de l'entente illicite), Deutsche Bank (465 millions d'euros) et RBS (131 004 000 euros). **Le motif** : Entente dans les dérivés de taux d'intérêt en euro, opération qui a duré de septembre 2005 et mai 2008. Les sept banques en causes avaient, selon **la CE**, « participé à ce cartel "pendant des périodes variables", s'étaient entendues sur les éléments de fixation des taux d'intérêts en euro" et avaient "échangé des informations sensibles, en violation des règles de la concurrence" de l'Union européenne ».

Crédit Agricole a décidé de faire appel : « Le Crédit Agricole prend acte de la décision de la Commission européenne rendue ce jour, relative au dossier Euribor. Le Crédit Agricole est convaincu de n'avoir pas commis d'infraction au droit de la concurrence. Il fera donc appel de la décision de la Commission. Le paiement de l'amende n'affectera pas les comptes de l'exercice 2016, compte tenu des provisions constituées ». Idem pour JP Morgan. **Margrethe Vestager**, commissaire européenne à la concurrence : « Un secteur financier sain et concurrentiel est indispensable pour soutenir l'investissement et la croissance. Les banques doivent respecter les règles de concurrence de l'UE au même titre que n'importe quelle autre entreprise exerçant ses activités dans le marché unique ». **La Ce** : « Les traders [...] entretenaient des contacts réguliers au moyen de forums de discussion ou de services de messagerie instantanée. Leur objectif était de fausser le cours normal des éléments constitutifs des prix des produits dérivés de taux d'intérêt en euro ». **La Tribune** : « Les produits dérivés de taux d'intérêt (swaps, options), servent aux entreprises à se protéger du risque de fluctuation des taux ou à spéculer. Leur valeur est fonction du niveau des taux de référence, notamment l'Euribor (le taux interbancaire en euro, d'une semaine à 3 ou 12 mois) ou l'Eonia (taux quotidien) ».

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/scandale-euribor-amende-de-485-millions-contre-credit-agricole-hsbc-et-jp-morgan-622783.html#xtor=EPR-2-%5Bbanque-industrie-financiere%5D-20161207>

(Source : www.latribune.fr du 07/12/2016, Delphine Cuny)

[Retour au sommaire](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● Budget de la Sécu 2017 : les parlementaires LR saisissent le Conseil constitutionnel

Le 09/12/16, les députés et sénateurs du parti Les Républicains (LR) ont déposé auprès du Conseil constitutionnel un recours contre le PLFSS (projet de loi de financement de la Sécurité sociale). Pourquoi ? Parce que les députés LR considèrent que l'ensemble du PLFSS est « en contradiction avec les engagements de maîtrise des dépenses publiques et des déficits pris par la France ». Ils reprennent, explique Le Quotidien du Médecin, les arguments du Comité d'alerte. **Les députés LR** : « Le relèvement de l'ONDAM de 1,75 % à 2,1 % ne couvrira qu'une partie du coût prévisionnel pour l'assurance-maladie des augmentations de la nouvelle convention médicale et des mesures salariales dans les

hôpitaux... ». D'où ils concluent que « cette LFSS est "insincère" » ; ils demandent en conséquence « qu'elle soit jugée inconstitutionnelle ». Un des objets de contestations des parlementaires LR : la création d'une protection maternité pour les seuls médecins à tarifs opposables (secteur I ou adhérents au contrat d'accès aux soins), « qui interrompent leur activité pour cause de maternité ou de paternité ». D'après eux, l'article vient en violation du principe d'égalité. **Les sénateurs LR** : « La protection des médecins concernés par l'accès à la maternité ou paternité doit ainsi être considérée comme un élément fondamental de leur protection sociale et donc comme un véritable droit, irréductible à un simple levier d'attractivité ». Autre contestation : « La nouvelle contribution de 5,6 % assise sur le chiffre d'affaires des fournisseurs agréés de produits du tabac (pour un montant attendu de 130 millions d'euros) ». Pour rappel, cette contribution doit être affectée au financement d'un fonds de prévention et de lutte contre le tabagisme. **Les parlementaires LR** : « Cet article porte atteinte à la liberté d'entreprendre en raison du caractère confiscatoire de la contribution ». Sur la sellette également, la « réintroduction sous une nouvelle forme des clauses de désignation, qui permet pour les branches professionnelles d'imposer sous la forme de co-désignation des organismes assureurs pour les régimes de prévoyance (décès, incapacité, invalidité et inaptitude) dans les entreprises ». **Les parlementaires LR** : « Cet article porte atteinte à la liberté contractuelle et à la liberté d'entreprendre ». Enfin, est contesté le plafonnement à 10 000 euros par an et par patient des traitements innovants bénéficiant d'une autorisation temporaire d'utilisation (ATU). **Les députés LR** : « [Cette disposition] porte atteinte à la liberté contractuelle et à la politique conventionnelle de régulation du prix des médicaments remboursables ».

http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2016/12/12/budget-de-la-secu-2017-les-parlementaires-lr-saisissent-le-conseil-constitutionnel_842816?xtor=EPR-1-%5BNL_derniere_heure%5D-20161212#utm_source=qdm&utm_medium=newsletter&utm_term=&utm_content=20161212&utm_campaign=NL_derniereheure

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 12/12/1026, Christophe Gattuso)

● Le LEEM propose aux candidats à l'Élysée un pacte pour un accès aux meilleurs soins

Le 12/12/16, le LEEM (les entreprises du médicament, syndicat patronal de l'industrie pharmaceutique) ont publié une plateforme politique, qualifiée de "Pacte de mandature" et intitulée « *Présidentielle 2017 : la santé candidate !* ». Son but : mettre la santé au cœur de la campagne électorale pour la présidentielle de 2017. Le LEEM estime que, pendant plusieurs années, les lois de financement de la Sécurité sociale ont été « en contradiction avec les engagements conventionnels pris par les pouvoirs publics lors de la signature de l'accord-cadre ». Il demande alors, pour la période 2017-2022, que soit créée une France « aux avant-postes du progrès en santé ». **La plateforme avance trois priorités pour les candidats à l'Élysée : 01)-** garantir un accès aux meilleurs soins ; **02)-** restaurer l'attractivité industrielle de la France ; **03)-** redonner efficacité et cohérence au modèle français. Le LEEM demande également que les gouvernants passent d'une logique punitive à une logique incitative, en réclamant une loi-cadre pluriannuelle qui mettrait l'industrie à l'abri des « mesures opportunistes » des PLFSS annuels. **Patrick Errard**, président du LEEM : « L'industrie pharmaceutique a vaincu l'hépatite C et elle a transformé le pronostic du mélanome, du cancer bronchique et du cancer du pancréas. L'innovation bouleverse structurellement la donne. [...] Il n'y aura pas d'avenir hexagonal de santé sans vision programmatique sur cinq ans, ni sans remise à plat du financement de l'innovation ».

http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2016/12/12/le-leem-propose-aux-candidats-lelysee-un-pacte-pour-un-acces-aux-meilleurs-soins_842815?xtor=EPR-1-%5BNL_derniere_heure%5D-20161212#utm_source=qdm&utm_medium=newsletter&utm_term=&utm_content=20161212&utm_campaign=NL_derniereheure

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 12/12/2016, Henri de Saint Roman)

[Retour au sommaire](#)

● **Présidentielle : le Pr Grimaldi a l'initiative d'une pétition pour préserver la Sécu**

Le 11/12/16, a été mise en ligne une pétition intitulée « *Pour la Sécurité sociale* ». A l'origine de cette initiative, le professeur **André Grimaldi**. Parmi les 300 signataires (à l'heure où est écrit cet article), de nombreux médecins, des professionnels de la santé, ou des personnalités d'autres secteurs comme Irène Frachon (pneumologue, qui a dénoncé le scandale du Mediator), Christophe Jacquinet (ancien directeur d'agence régionale de santé), Edouard Couty (ancien directeur général des hôpitaux), Julien Lenglet (président de l'intersyndicat national des chefs de clinique), Didier Tabuteau (juriste-économiste de la santé), Michel Onfray (philosophe), François Morel (comédien)... **Leur but** : « *Nous demandons au futur président de la République de garantir pour le prochain quinquennat le niveau actuel de remboursement des soins par la Sécurité sociale* ». Les signataires protestent contre le programme de François Fillon concernant la Sécurité sociale : « *La Sécu ne peut se contenter de rembourser les maladies graves et de longue durée en laissant les autres soins à la charge des complémentaires santé, comme le préconise le candidat de la droite François Fillon. Elle doit au contraire continuer à rembourser "les soins courants, préventifs et curatifs, dès lors qu'ils sont justifiés et que les traitements prescrits ont une efficacité démontrée"* ». Pour eux, il s'agit de maintenir « *la solidarité entre les bien portants et les malades, entre les plus jeunes et les plus vieux, entre les personnes ayant des niveaux de revenus différents [et] l'égalité de toutes et tous face à la maladie. [Les économies sur la santé] doivent être faites sur les traitements inefficaces, les prescriptions injustifiées et les hospitalisations évitables (soit plus de 20 % des dépenses)* ». Les signataires citent d'autres exemples d'économies, selon eux, possibles : « *Le prix parfois exorbitant et non justifiable des médicaments et dispositifs médicaux nouveaux, [...] les frais de gestion des mutuelles et compagnies d'assurances, [qui] représentent 20 % de leur chiffre d'affaires contre 6 % pour la Sécurité sociale [ou encore le développement de la prévention]* ». **NB** : sur la position de **M. Fillon** concernant la Sécurité sociale, voir notre article "Présidentielle 2017 : Fillon amende fortement son projet sur la santé" dans notre rubrique "Opinions/Vie politique".

http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2016/12/12/presidentielle-le-pr-grimaldi-linitiative-dune-petition-pour-preserver-la-secu-842818?xtor=EPR-1-%5BNL_derniere_heure%5D-20161212#utm_source=qdm&utm_medium=newsletter&utm_term=&utm_content=20161212&utm_campaign=NL_derniereheure

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 12/12/2106, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● **À Toulouse, Touraine célèbre le modèle CHU et débloque 100 millions pour les hôpitaux**

Le 08/12/16, lors des 15es Assises nationales hospitalo-universitaires, **Marisol Touraine**, ministre des Affaires sociales, a annoncé le déblocage de 100 millions d'euros de crédits pour les établissements hospitaliers. **Mme Touraine** : « *Je veux vous redire ma reconnaissance pour ce que chacun et chacune d'entre vous représente pour nos concitoyens. [...] Le CHU est un modèle exemplaire de notre système de santé, qui incarne le savoir-faire français et notre modèle social. Mais ce modèle est à valoriser et à pérenniser* ». **Mme touraine** s'en est également prise au programme de **François Fillon** : « *Lorsque j'entends certains proposer, avec de vieilles recettes, de remettre en cause les services publics, de diminuer les postes de fonctionnaires dans des proportions telles que le secteur de la santé ne pourrait pas être épargné, de réintroduire la convergence tarifaire que j'ai supprimée, d'augmenter le temps de travail des hospitaliers sans les augmenter, je suis inquiète* ». **Jean-Pierre Dewitte**, président de la conférence des directeurs généraux de CHU : « *La ministre a fait un discours très positif, collectivement, nous avons besoin d'entendre cette reconnaissance forte à l'égard des acteurs des CHU* ». Puis, réagissant au déblocage des 100 millions d'euros : « *Quand on vous donne de l'argent, vous le prenez ! Cet argent avait été mis en réserve, nous sommes donc contents qu'il nous soit rendu, mais il faut quand même relativiser car 135 groupements hospitaliers de territoire [GHT] et 900 hôpitaux devront se partager cette somme* ». **Yann Bubien**, directeur général du CHU

d'Angers et coordinateur des Assises : « Ces 100 millions d'euros, c'est une très bonne nouvelle... qui était attendue ». Mme Touraine a aussi confirmé que, comme chaque année, les dépenses engagées au titre des médicaments sous autorisation temporaire d'utilisation (ATU) seraient bien remboursées : « Les ATU rencontrent un succès croissant et là où nous y consacrons de 50 à 70 millions d'euros il y a quelques années, nous allons y consacrer un peu plus que 400 millions d'euros en 2016 ! Cette mesure a pour ambition d'éviter un paiement en partie différé à l'année 2017 et de faciliter les trésoreries de vos CHU ». Enfin, la ministre a affirmé son soutien à la création de filiales internationales qui permettront de favoriser le rayonnement des CHU français. Elle a aussi fait part de sa volonté de « développer les outils numériques et les plateformes de simulation (comme le réclament les CHU) et de favoriser les approches pluri-professionnelles ». **Pr Jean-Luc Dubois-Randé**, président de la conférence des doyens : « La ministre de la Santé a mis en avant des thèmes que nous attendions ».

http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2016/12/08/toulouse-touraine-celebre-le-modele-chu-et-debloque-100-millions-pour-les-hopitaux_842693?xtor=EPR-1-%5BNL_derniere_heure%5D-20161208#utm_source=qdm&utm_medium=newsletter&utm_term=&utm_content=20161208&utm_campaign=NL_derniereheure

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 08/12/2016, Béatrice Girard)

FISCALITE

● Fiscalité : le reporting public censuré par le Conseil constitutionnel

Le 07/12/16, le Conseil constitutionnel a déclaré que la publicité du reporting « pays par pays » était contraire à la liberté d'entreprendre. La mesure avait pour objectif d'instaurer un « contrôle citoyen » sur les stratégies d'optimisation fiscale des multinationales, et avait déclenché l'ire du patronat. **Le Conseil constitutionnel** : « Cette obligation faite aux plus grandes entreprises est de nature à permettre à l'ensemble des opérateurs qui interviennent sur les marchés où s'exercent ces activités, et en particulier à leurs concurrents, d'identifier des éléments essentiels de leur stratégie industrielle et commerciale ». A été également censuré le renforcement des peines d'inéligibilité pour les élus, un article qui avait été inséré dans le texte par un amendement. **Le Conseil constitutionnel** : « Si le législateur peut prévoir de nouvelles catégories d'inéligibilités, celles qui s'appliquent aux membres du Parlement ne peuvent être instituées que par une loi organique ». **Les Echos** : « En clair, la "loi Sapin 2" n'est pas le bon véhicule législatif pour procéder au renforcement de ces peines ». Concernant les lanceurs d'alerte, le Conseil a approuvé la définition donnée mais a refusé l'aide financière offerte par le défenseur des droits.

<http://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/0211577457249-fiscalite-le-reporting-public-censure-par-le-conseil-constitutionnel-2049107.php#xtor=EPR-13>

(Source : www.lesechos.fr du 08/12/2016, Ingrid Feuerstein)

[Retour au sommaire](#)

● Impôts sur les sociétés : Oxfam fustige la « dangereuse course à la concurrence fiscale »

Le 13/12/16, l'ONG **Oxfam** a publié un rapport dans lequel elle liste les quinze « pires paradis fiscaux ». **Manon Aubry**, responsable d'Oxfam : « Ceux qui paient le prix [de la dangereuse course à la concurrence fiscale] sont les citoyens, en particulier les plus pauvres, avec l'augmentation des impôts sur le revenu des particuliers et la réduction de services essentiels, comme la santé et l'éducation ». Quatre pays européens figurent sur cette liste : les Pays-Bas (3^{ème} position), l'Irlande (6^{ème}), Le Luxembourg (7^{ème}) et Chypre (10^{ème}). A noter que le Royaume-Uni ne figure pas au classement, mais que quatre territoires de la couronne britannique apparaissent : les Bermudes (1^{ère} position), les Iles Caïman (2^{ème}), Jersey (12^{ème}), les Iles Vierges britanniques (15^{ème}). **L'Oxfam** : « [Ces pays encouragent les] pratiques les plus extrêmes d'évasion fiscale », avant de donner en exemple « les avantages fiscaux illégaux [accordés par l'Irlande à Apple qui ne paie que] 0,005 % d'impôts dans le pays ». Et la France dans tout cela ? **L'Oxfam** : « [La France] n'est pas en reste. Elle vient aussi d'adopter une baisse progressive de son taux d'imposition sur les sociétés, de 33 % à 28 % et multiplie les crédits d'impôts aux entreprises, qui coûtent

à l'Etat plus de 83 milliards d'euros par an ». **Mme Aubry** : « Ce nivellement par le bas de l'impôt sur les sociétés ne profite à personne ». En conséquence de quoi, elle appelle les gouvernements à « collaborer pour mettre fin à cette course folle à la concurrence fiscale et s'assurer que les entreprises payent leur juste part d'impôts ».

http://www.lemonde.fr/economie-mondiale/article/2016/12/13/impots-sur-les-societes-oxfam-fustige-la-dangereuse-course-a-la-concurrence-fiscale_5047858_1656941.html

(Source : www.lemonde.fr du 13/12/2016, avec AFP)

● Jérôme Cahuzac condamné à trois ans de prison ferme

Le 08/12/16, Jérôme Cahuzac, ancien ministre des Finances, a été condamné à trois ans de prison ferme et cinq ans d'inéligibilité pour fraude fiscale. Il a fait appel de la décision. Son ex-épouse, Patricia Cahuzac, a été, elle, condamnée à deux ans de prison ferme.

http://www.lesechos.fr/politique-societe/politique/0211575440858-jerome-cahuzac-condamne-a-3-ans-de-prison-ferme-sans-amenagement-de-peine-2049027.php#xtor=EPR-6-%5Bbreaking_news%5D-20161208-%5BProv_%5D-1413980%402

(Source : www.lesechos.fr du 08/12/2016, Valérie de Senneville)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Litige fiscal : le Conseil d'Etat donne raison à Orange

Le 05/12/16, le Conseil d'Etat a donné raison à Orange pour une affaire vieille de dix ans et qui opposait le groupe de télécommunications à l'administration fiscale. Il a annulé un redressement fiscal de 1,9 milliard d'euros. Le Conseil d'Etat a estimé que la cour d'appel de Versailles avait « commis une erreur de droit ». **Challenges** : « Si la Cour d'appel confirmait sa décision de première instance, l'opérateur, qui s'était acquitté de cette ardoise record en 2013, ne pourrait pas récupérer la somme versée à l'administration. Dans le cas contraire, l'Etat pourrait devoir lui reverser les 1,9 milliard d'euros ».

[http://www.challenges.fr/high-tech/telecoms/litige-fiscal-le-conseil-d-etat-donne-raison-a-orange_441770#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20161207](http://www.challenges.fr/high-tech/telecoms/litige-fiscal-le-conseil-d-etat-donne-raison-a-orange_441770#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20161207)

(Source : www.challenges.fr du 07/12/2016, avec AFP)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● La construction du Grand Paris Express devrait créer 15 000 emplois par an

Le 07/12/16, a été mis en place à la préfecture du Val-de-Marne le comité stratégique entreprises-emploi de la ligne 15 du Grand Paris Express. La Société du Grand Paris (SGP) a expliqué que la construction du Grand Paris Express allait créer 15 000 postes en équivalent temps plein par an. 5 % de ces emplois seront réservés à des contrats d'insertion. **Jean-François Carencio**, préfet de région : « C'est une chance pour tous les Franciliens et notamment les Val-de-Marnais, car c'est un important vivier d'emplois qui va dynamiser l'économie régionale ». **Christian Favier**, président du Conseil départemental, a fait part de son scepticisme : « L'attribution des premiers marchés publics ne donne aucune garantie sur les retombées positives que pourraient amener ces travaux pour l'emploi local et les entreprises du territoire. Le prix proposé par les grands groupes de BTP ne doit pas être le seul critère qui préside à leur sélection ».

[http://www.leparisien.fr/ablon-sur-seine-94480/la-construction-du-grand-paris-express-devrait-creer-15-000-emplois-par-an-07-12-2016-6427023.php#xtor=EREC-1481423489-\[NL94\]---\\${_id_connect_hash}@1](http://www.leparisien.fr/ablon-sur-seine-94480/la-construction-du-grand-paris-express-devrait-creer-15-000-emplois-par-an-07-12-2016-6427023.php#xtor=EREC-1481423489-[NL94]---${_id_connect_hash}@1)

(Source : www.leparisien.fr du 07/12/2016, Marie-Charlotte Dutheil)

[Retour au sommaire](#)

VIE DES REGIONS

● Sogaris prévoit d'investir 500 M€ pour le Grand Paris

Le Conseil d'administration de la société d'économie mixte **Sogaris** a annoncé que 500 M€ allaient être investis dans la logistique urbaine du Grand Paris dans les dix prochaines années. C'est deux fois plus que durant les dix dernières. Sogaris entend doubler son chiffre d'affaires dans la prochaine décennie et accroître son patrimoine, qui devrait être constitué d'hôtels logistiques et d'espaces de proximité.

<http://www.wk-transport-logistique.fr/actualites/detail/97350/sogaris-prevoit-d-investir-500-m-pour-le-grand-paris.html>

(Source : www.wk-transport-logistique.fr du 01/12/2016)

OPINIONS / VIE POLITIQUE

● **Présidentielle 2017 : Fillon amende fortement son projet sur la santé**

Le 12/12/16, **François Fillon** a publié une tribune dans Le Figaro, tribune dans laquelle il explicite son programme pour la Sécurité sociale. Il affirme que l'assurance-maladie « *continuera de couvrir les soins comme aujourd'hui* ». D'autre part, il veut que les soins dentaires et optiques soient mieux remboursés. Il indique les points qu'il considère comme importants : la création d'une agence de régulation et de contrôle, chargée d'améliorer la gestion du système ; l'abandon du tiers payant généralisé ; la simplification des franchises – mais ne parle plus de leur modulation en fonction des revenus du patient. Il souligne la nécessité d' « *assurer l'équilibre financier [et donc de] réformer [pour] sauver le système* ». Avant de certifier que les réformes « *se feront dans la concertation avec tous les acteurs* ». Toujours dans sa tribune, M. Fillon réexplique que sa « *priorité* », son « *urgence* », c'est la « *bataille pour l'emploi et la croissance* ». S'il est élu, dit-il, c'est sur cette bataille que porteront ses efforts en début de quinquennat.

<http://www.lesechos.fr/elections/primaire-a-droite/0211588213908-presidentielle-2017-fillon-amende-fortement-son-projet-sur-la-sante-2049923.php#xtor=EPR-7-%5Bmatinale%5D-20161213-%5BProv%5D-1990916%402>

→ La tribune de François Fillon publiée dans le Figaro (dans son intégralité) :

<http://www.lefigaro.fr/vox/politique/2016/12/12/31001-20161212ARTFIG00258-francois-fillon-ce-que-je-veux-pour-la-securite-sociale.php>

(Sources : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 12/12/2016, Isabelle Ficek, www.lefigaro.fr du 13/12/2016, François Fillon)

● **Macron veut supprimer les cotisations maladie et chômage que paie le salarié**

Le 08/12/16, sur BFMTV et RMC, **Emmanuel Macron**, candidat à la présidentielle, a annoncé vouloir « *supprimer les cotisations maladie et les cotisations chômage que paie le salarié* ». Avant d'ajouter que les indépendants seront également concernés. **M. Macron** : « *Pour un couple qui est au Smic aujourd'hui, cela fera un peu plus de 500 euros net par an de gain* ». Quel financement ? **M. Macron** : « *Par de la CSG, [qui] a une base beaucoup plus large* ». **Le Figaro** : « *Détail : non seulement les revenus des actifs seront concernés mais aussi les revenus du capital et de remplacement, "hors petites retraites"* ». **M. Macron** : « *Toutes les petites retraites auront leur pouvoir d'achat protégé avec moi et en particulier les 40 % de retraités qui payent leur CSG à taux super réduit* ». Mais pour les retraités plus aisés « *on va augmenter un peu la CSG* ». **M. Macron** : « *Ils ont plus de moyens et ont souvent du patrimoine* ». Emmanuel Macron explique aussi qu'un de ses objectifs est de « *mieux vivre de son travail* ». Selon lui, il faut davantage différencier les revenus dits « *de remplacement* » des revenus liés au travail. **Le Figaro** : « *En outre, cette mesure permet qu'on ne finance pas toutes les sécurités de notre société sur le travail et par le travail* ». En ce qui concerne **le temps de travail**, M. Macron n'entend pas changer la durée par la loi : « *Je maintiens les 35 heures dans la loi. Mais je donne la possibilité de déroger au niveau de la branche ou au niveau de l'entreprise par un accord majoritaire. C'est donc un changement de philosophie qui permet à l'individu [...] de faire valoir davantage ses droits, d'être plus adapté au terrain et donc de pouvoir négocier des accord plus intelligents. [...] Je crois à la République contractuelle parce qu'elle est plus intelligente parce qu'elle est plus proche du terrain, car elle donne une vraie flexibilité à l'employeur comme au salarié* ».

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2016/12/08/20002-20161208ARTFIG00091-macron-veut-supprimer-les-cotisations-maladie-et-chomage-que-paie-le-salarie.php#>

(Source : www.lefigaro.fr du 08/12/2016, Marie Théobald)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr